

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

Constat de désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise de voirie chemin Saint Ilpide et d'une emprise située place du Foirail

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 20 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai^{ent} présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Par procuration : Madame Marie PAOLI (Madame Elizabeth MINET-TRENEULE), Madame Ghali^a THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Madame Catherine THUIN (Monsieur Philippe TORRES), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Karim ABED (Monsieur Philippe POUGET), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Jérémy BRINGER), Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Monsieur Philippe TORRES expose :

La SNC HOTEL URBAIN V a demandé à la Commune de Mende l'acquisition de deux emprises situées sur le domaine public pour implanter une terrasse couverte (structure métallique légère). Une partie est située sur le domaine public (en vert sur le plan annexé) et la seconde numérotée au plan cadastral AP 165 (en jaune sur le plan ci-annexé).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L. 2111-1 et L.2141-1,

Considérant que les emprises nécessaires ne sont ni affectées à un service public, ni affectées à l'usage direct du public,

Considérant l'intérêt manifesté par la SNC HOTEL URBAIN V pour acquérir lesdites emprises.

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en exercice : 33
- présents à la séance : 25
- représentés : 8
- absent : 0

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :

13 octobre 2022

Date de l'affichage à la porte de la Mairie et

publication sur le site internet :

03/11/2022

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

Après réalisation d'un document d'arpentage matérialisant les emprises cessibles par la SARL BOISSONNADE et ARRUFAT, géomètres experts,

Il est proposé aujourd'hui :

- de **CONSTATER** la désaffectation de deux parties susvisées, la première sise chemin Saint Ilpide pour 175 m² et la seconde Place du Foirail pour 52 m² à prendre sur la parcelle AP 165p.

- de **PRONONCER** le déclassement de la partie du domaine public pour une incorporation au domaine privé de la commune.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, avec 30 voix pour et 3 abstentions, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNE DE MENDE

Le Provençal - Section AP n° 165 - Domaine Public

PLAN D'ARPENTAGE

Cession par la commune de MENDE à la SCI DU FOIRAIL

Echelle 1 / 100

Indice	Date	Dossier N°	Objet
0	1er Juin 2022	122 / 22	Rélevé sur le terrain
1	8 Juin 2022		Etablissement du projet
2	19 Juillet 2022		Rectification du projet
3	27 Juillet 2022		Rectification du projet pour alignement de la limite avec le bandeau de la façade Est
4	12 septembre 2022		Mise à jour numérotation cadastrale

SARL GUY BOISSONNADE - Florent ARRUFAT
Géomètres Experts Foncier DPLG Associés
5 Bd Billaud 48000 MENDE - Tél : 04 66 65 03 02
37 Avenue Foch 48300 LANGOSNE - Tél : 04 66 69 31 07
guyboiss@orange.fr - florent@boissonnade.fr - www.boissonnade.fr
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

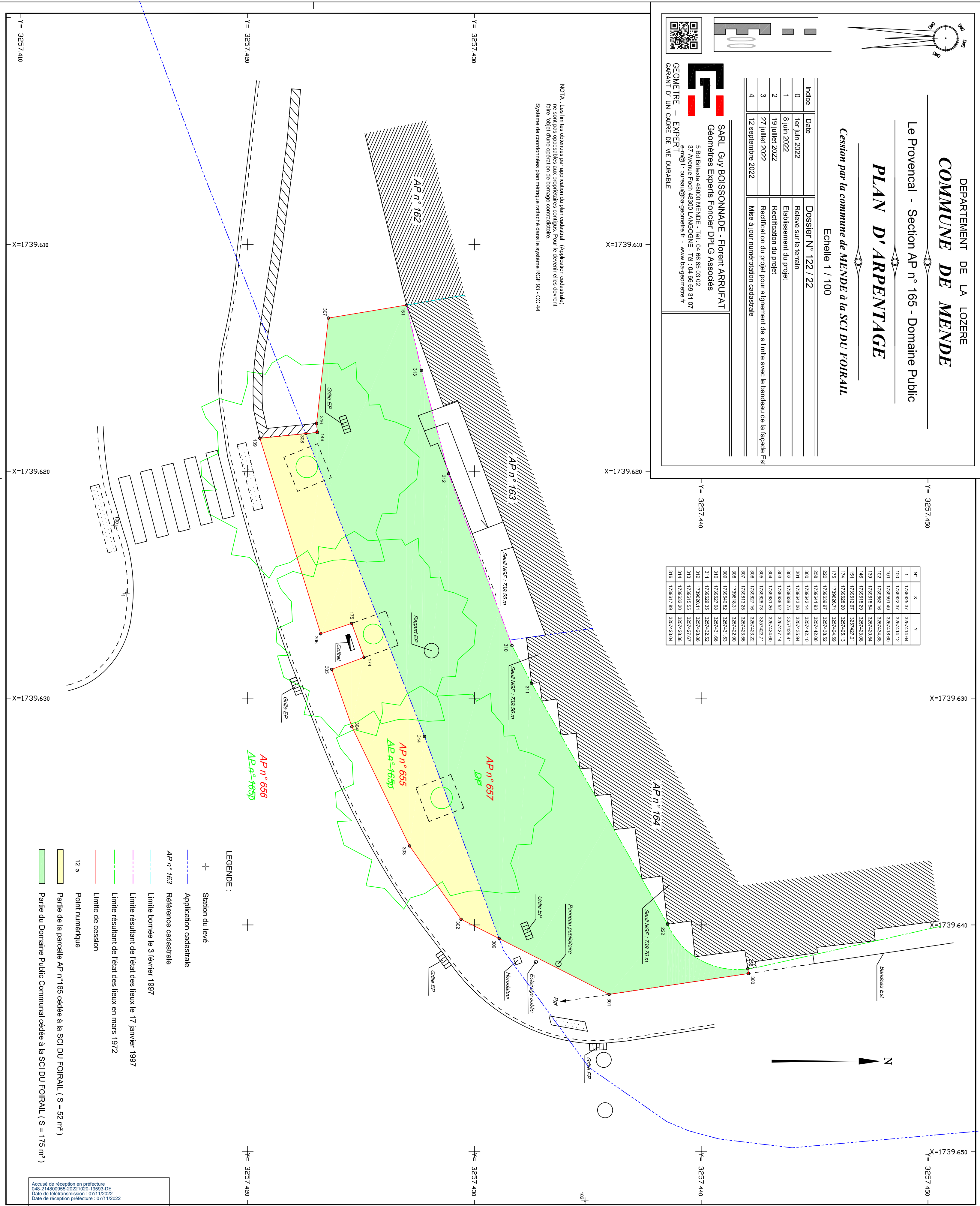


GEOMETRE - EXPERT FONCIER

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

N°	X	Y
1	1739625,37	3257444,64
100	1739622,37	3257444,72
101	1739591,48	3257448,60
102	1739625,16	3257434,88
138	1739618,54	3257420,54
146	1739618,29	3257423,08
151	1739612,67	3257427,01
174	1739628,20	3257425,13
175	1739628,71	3257424,59
222	1739628,97	3257428,52
228	1739641,83	3257442,06
300	1739642,14	3257442,10
301	1739643,06	3257438,54
302	1739639,75	3257429,41
303	1739638,62	3257427,14
304	1739631,28	3257424,00
306	1739628,73	3257425,71
307	1739613,25	3257423,56
308	1739618,31	3257422,00
309	1739640,82	3257431,53
310	1739627,68	3257431,66
311	1739628,56	3257432,52
312	1739628,11	3257428,88
314	1739632,20	3257428,38
316	1739617,89	3257423,04

NOTA : Les limites obtenues par application du plan cadastre (Application cadastrale) ne sont pas opposables aux propriétaires contigus. Pour le service des directions faire l'objet d'une opération de bornage contractuelle.
Système de coordonnées planimétrique rattaché dans le système RGF 93 - CC 44



LEGENDE :

- Station du levé
- Application cadastrale
- Référence cadastrale
- Limite bornée le 3 février 1997
- Limite résultant de l'état des lieux le 17 janvier 1997
- Limite résultant de l'état des lieux en mars 1972
- Limite de cession
- Point numérique
- Partie de la parcelle AP n°165 cédée à la SCI DU FOIRAIL (S = 52 m²)
- Partie du Domaine Public Communal cédée à la SCI DU FOIRAIL (S = 175 m²)

Accusé de réception en préfecture
048-214800955-20221020-19593-DE
Date de télétransmission : 07/11/2022
Date de réception préfecture : 07/11/2022